



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Réfléchis bien avant de jeter !



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.). La **taxe de base annuelle** que je paie à la Commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Taxes

Taxe de base annuelle : CHF 60.00 HT
par habitant dès l'année de ses 18 ans

Containers enterrés pour ordures ménagères

- sac 35 l ou 2 sacs 17 l : **CHF 2.30/ouverture**
- sac 110 l : **CHF 6.00/ouverture**
(trois emplacements en vieille-ville)

Compacteurs pour ordures ménagères

- au poids : **CHF 0.40/kg**

Objets encombrants (incinérables à broyer) :
CHF 0.30/kg

Déchets compostables non ménagers :
CHF 0.10/kg

(branches, gazon, feuilles mortes)

Déchets spéciaux des ménages

(peintures, solvants, colles, phytosanitaires, etc.)

Collecte gratuite 2 fois par an, détails en page suivante. Payants à la **déchetterie principale** :
CHF 2.50/kg

Reprise gratuite des déchets spéciaux des ménages

Deux fois par année de 9h30 à 11h30 :

- **Samedi 13 juin 2026**
- **Samedi 7 novembre 2026**

au Service des eaux et du domaine public
Route de Lully 64, 1470 Lully

Contact et infos

Administration communale

Rue de l'Hôtel de Ville 11
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac
026 664 80 00
commune@estavayer.ch
www.estavayer.ch

Déchetterie principale

Récupération RG SA
La Guérite 31
1541 Sévaz
026 663 95 95 / info@recuperation.ch
www.recuperation.ch

Pour les horaires et les déchets récupérés à la déchetterie principale, merci de vous référer à son règlement.

Ecopoints

Dans les villages de **Bussy, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens** se trouvent des écopoints qui sont desservis par des compacteurs disponibles 7/7.

Pour les horaires et les déchets récupérés aux écopoints, merci de vous référer aux pages suivantes ou sur www.memodechets.ch.

Sanctions pénales

Article 32 du règlement de la Commune d'Estavayer



Batteries et appareils électriques



Risques d'incendie !

Les batteries et les appareils électriques ne doivent PAS être jetés à la poubelle.

Ils sont à rapportés au point de vente ou de collecte

10 produits de tous les jours équipés de batteries



Identifiez facilement les déchets recyclables et obtenez des astuces pour réduire vos déchets

Looping, l'application gratuite qui facilite le tri des déchets!

- Où jeter un verre cassé?
- Que deviennent les ampoules usagées?
- Comment donner une deuxième vie à mon vieux ordinateur?



Le tri et la récupération des déchets permettent à chaque citoyenne et citoyen de prendre soin de l'environnement

Gestnergie et la carte gestion des déchets



Gestnergie est une solution de contrôle d'accès du Groupe E (prestataire agréé par la Commune).

Les étapes pour recevoir une **carte** RFID en prêt (caution de CHF 20.-) :

- Remplir un formulaire à l'Administration communale
- Création de votre compte par la Commune
- Activation par vos soins du **portemonnaie** en ligne <https://estavayer.gestnergie.ch> qui pourra être rechargé d'au minimum CHF 10.00 via des organismes bancaires courants. Ce qui permettra de vous acquitter de la taxe sur les ordures ménagères.

Pour les citoyens qui ne sont pas équipés d'un téléphone portable ou d'un ordinateur, la recharge peut se faire au guichet de l'Administration communale.

Le portemonnaie doit contenir au **minimum CHF 5.00** pour être utilisé.

Téléchargez le **manuel utilisateur** en scannant le code QR ci-contre et suivez les instructions pour effectuer les opérations nécessaires.



La carte vous **permet d'accéder aux installations de collecte**. Elle ne vous appartient pas. Prenez en soin, il s'agit d'un élément électronique qui nécessite des précautions :

- Pas de marquage au feutre, stylo ou autres
- Éviter une exposition prolongée au soleil (pare-soleil / pare-brise du véhicule)
- Éviter le contact avec des sources électromagnétiques (téléphone ou aimant)
- Éviter les torsions régulières (poche arrière du pantalon)

En cas de démagnétisation de votre carte, veuillez contacter l'Administration communale.

Signalez rapidement sa **perte** au 026 664 80 00 ou commune@estavayer.ch.

Utilisation de la carte avec le lecteur d'un container enterré



Présentez la carte sur le symbole ((•••))

Le **débit** de votre portemonnaie se fait **uniquement après l'ouverture totale** de la trappe permettant de déposer le sac à ordures ménagères.

Ecopoints et déchetterie principale

Horaires écopoints	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Bussy		19h00 - 20h00		10h00 - 11h00
Murist		18h00 - 19h00		09h00 - 11h00
Rueyes-les-Prés		18h00 - 19h00		09h30 - 11h30
Vernay		18h00 - 19h30		09h00 - 11h30
Vuissens	09h00 - 19h00		09h00 - 19h00	09h00 - 16h00

Les écopoints sont fermés les jours fériés officiels ainsi que les lundis et vendredis.

Quels déchets et où ?

Ordures ménagères (taxe au poids)	Bussy	Murist	Rueyes- les-Prés	Vernay	Vuissens
Verre	✓	✓	✓	✓	✓
Fer blanc/aluminium	✓	✓	✓	✓	✓
Papier/carton	✓	✓	✓	✓	✓
Flacons en plastique avec bouchon	✓	✓	✓	✓	✓
Berlingots, briques à boissons	✓	✓	✓	✓	✓
PET	✗	✓	✓	✓	✓
Capsules de café alu	✗	✓	✓	✓	✓
Habits, textiles	✗	✗	✓	✓	✓

Les déchets mentionnés d'une ✗ et ceux non mentionnés, ci-dessus, sont à déposer à la déchetterie principale.

Horaires déchetterie principale

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
07h00 - 12h00 13h15 - 17h30	13h15 - 19h30	07h00 - 12h00 13h15 - 17h30	07h00 - 12h00 13h15 - 19h30	07h00 - 12h00 13h15 - 17h00	09h00 - 16h00

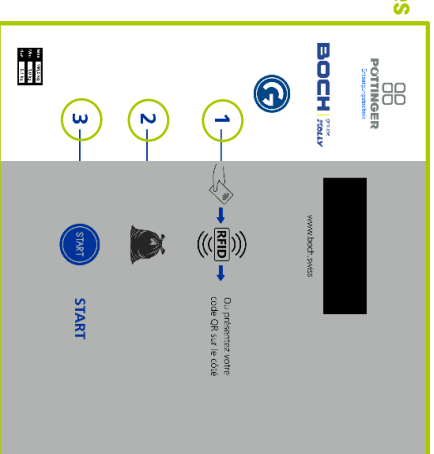
Dernier accès à la déchetterie 15 minutes avant l'heure de fermeture.

La déchetterie est fermée les jours fériés officiels. Les veilles de fêtes, fermeture une heure plus tôt.

Utilisation des compacteurs

Aux écopoints, les compacteurs sont disponibles 7/7

Utilisation des compacteurs en 3 étapes



Les pannes sont automatiquement annoncées

à Récupération RG SA.

En cas de problème, appeler le numéro

079 676 32 43.

Volume maximum par dépôt : 3 sacs de 35 l ou 2 sacs de 60 l ou 1 sac de 110 l



Tous les déchets doivent être emballé dans un sac à ordures (pas de déchets en vrac).

En cas de panne, le dépôt de sacs est strictement interdit, sous peine de dénonciation.

Merci d'utiliser un autre compacteur de l'entente des communes.

Lieux : Aumont, Bollion, Bussy, Cugy, Estavayer-le-Lac (containers enterrés), Lully, Montet, Murist, Rueyes-les-Prés, Seiry, Vernay, Vesin, Vuissens, Déchetterie principale à Sévaz.

Retrouvez les emplacements de tous les points de collecte sur

www.memodechets.ch



N'abandonnez jamais les déchets dans la nature !
Ils prennent de nombreuses années à se dégrader.



Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
Container enterré
sac 35 l ou 2 sacs 17 l : CHF 2.30/ouverture
sac 110 l : CHF 6.00/ouverture
Compacteur : **au poids : CHF 0.40/kg**



Déchets encombrants combustibles payants
En déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.30/kg**



Gazon payants
En déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.10/kg**



Déchets de jardin payants
En déchetterie principale.
Au poids : **CHF 0.10/kg**



Déchets spéciaux des ménages
Collecte gratuite 2x/an, voir dans ces pages.
Aux points de vente également.
Payant à la déchetterie principale.
Au poids : **CHF 2.50/kg**



Déchets compostables ménagers
En déchetterie principale.



Papier
Récupération séparée en déchetterie principale.
Récupération aux écopoints (benne papier/carton).



Carton propre
Récupération séparée en déchetterie principale.
Récupération aux écopoints (benne papier/carton).



PET
En déchetterie principale, dans les points de vente et aux écopoints, sauf à Bussy.



Flacons en plastique avec bouchon
En déchetterie principale, aux écopoints et dans certains points de vente.



Autres déchets plastiques
Plastique dur (PE-PP), en déchetterie principale.
Autres plastiques en ordures ménagères ou encombrants.



Berlingots / Briques à boissons
En déchetterie principale et aux écopoints.



Verre
En déchetterie principale et aux écopoints.



Verre plat
En déchetterie principale.



Litière de chat payants
A mettre dans les sacs à ordures ménagères. PAS dans les composts ou déchets verts (risque sanitaire).
Privilégiez les litières végétales qui vont dans les déchets compostables ménagers à la déchetterie principale.



Aluminium et boîtes de conserve
En déchetterie principale et aux écopoints.



Capsules en alu
En déchetterie principale et aux écopoints, sauf à Bussy.



Piles et accumulateurs
En déchetterie principale et dans les points de vente.



Puff - Vapes - Cigarettes électroniques
Séparément en déchetterie principale.



Tubes lumineux (néon) / LED
En déchetterie principale et dans les points de vente.



Textiles et chaussures
En déchetterie principale et aux écopoints, sauf à Bussy et Murist.
Pensez également aux magasins de seconde main.



Huiles végétales (alimentaires)
En déchetterie principale.



Huiles minérales
En déchetterie principale.



Vaisselle (porcelaine)
En déchetterie principale.



Dépouilles d'animaux
Récupération par le Centre de collecte de sous-produits animaux.
Route de Grandcour 86
1530 Payerne
026 660 36 12
www.ccsppayerne.ch



Appareils électriques et électroniques
En déchetterie principale et dans les points de vente.



Électrique et électronique froid
En déchetterie principale et dans les points de vente.



Sagex
Sagex d'emballage blanc propre.
En déchetterie principale.



Cartouches d'encre pour imprimantes
et toner d'impression
En déchetterie principale.



CD
CD et DVD
En déchetterie principale.

Les types de déchets



Bois
Bois propre non traité.
En déchetterie principale.



Bouchons en liège
En déchetterie principale.



Couche-culotte
A mettre dans les sacs à ordures ménagères
Soutien communal : voir dans ces pages



Médicaments
En déchetterie principale et dans les points de vente.



Ferraille (objets métalliques)
En déchetterie principale.



Déchèterie
Pour tous les autres déchets, merci de vous référer à la page de la Commune d'Estavayer sur www.memodechets.ch.

Consignes d'utilisation des containers enterrés



Ces déchets, **PAS** dans le sac à ordures ménagères

Après le passage de la carte, vous disposez de **4 secondes pour ouvrir la trappe**

La majorité des problèmes est due à une mauvaise utilisation par les usagers



Utilisation de sacs à ordures 35 l ou 17 l avec le label OKS

Les sacs OKS sont résistants et ne risquent pas de se déchirer lors du dépôt dans le container ou de la vidange.



Pas de sacs destinés à d'autres usages que les ordures ménagères

Risque de se déchirer, encrassement du container, favorisent les mauvaises odeurs.

Pas de sacs en papier, pas de sacs en plastique fin, pas de vrac.



Sac complètement fermé et attaché correctement

Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac et se répandre dans le container.



Les déchets ne doivent pas pouvoir sortir du sac

Blocage, encrassement du container, favorise les mauvaises odeurs et la prolifération d'insectes !

Engendre des coûts importants de nettoyage et entretien.



Dans un container 35 l, uniquement :

1 sac de 35 l ou 2 sacs de 17 l.

Utilisation obligatoire de sacs à ordures, pas de déchets sans sac !



Interdiction formelle de déposer des sacs de plus grande contenance !

Risque important de blocage de la trappe.

Tout contrevenant sera dénoncé et risque d'être amendé.



Déposer le sac à l'horizontale

Evite les blocages de la trappe.

Si l'ouverture résiste, **NE PAS FORCER**

En fermant, appuyer jusqu'en bas, sans force !



Le sac doit être rempli de façon raisonnable

La trappe doit pouvoir se fermer facilement.

NE PAS FERMER AVEC FORCE !

ABANDON DE SAC STRICTEMENT INTERDIT !



Le débit ne se fait qu'après ouverture totale de la trappe, permettant de faire le dépôt.

Le non-respect des consignes peut entraîner une dénonciation et amende.

Interdiction formelle et en aucun cas, abandonner un sac à ordures ou autres déchets sur le domaine public.

Interdiction de déposer des déchets urbains et ménagers dans les poubelles publiques.

En cas de problème, contacter le service des eaux et du domaine public a

026 664 80 50 (heures de bureau) ou domainepublic@estavayer.ch

Informations complémentaires

La déchetterie principale et les écopoints sont accessibles à toutes les habitantes et à tous les habitants de la Commune d'Estavayer.

La carte, pour la gestion des déchets, donne l'accès :

- à la déchetterie principale.
- aux écopoints (la carte peut être demandée, pour contrôle, par les surveillant-e-s).
- à l'ouverture des containers enterrés et des compacteurs.

Le compte Gestinergie, en lien avec votre carte, **se recharge en ligne** avec vos propres accès ou au guichet de l'Administration communale.

Pour plus de détails, voir les pages suivantes.

Couches-culottes

Les couches-culottes vont dans les ordures ménagères. La Commune crédite pour chaque enfant, dès la naissance jusqu'à l'année de ses 3 ans, CHF 100.00 par année pour leur élimination.

Pour les personnes ayant des problèmes d'incontinence, un montant de CHF 100.00 est également crédité, par année, sur présentation d'un certificat médical.

Déchets carnés

L'élimination des dépouilles et sous-produits animaux sont à amener au Centre de collecte de sous-produits animaux, route de Grandcour 86, 1530 Payerne. www.ccspapayerne.ch.

Benne pour déchets compostables non ménagers

(déchets de jardin, gazon, feuilles mortes, taille de haies, d'arbustes. Longueur max. 1,50 m, diamètre max. 8 cm).

Une benne peut être louées au prix de CHF 65.00/jour + CHF 175.00 pour les frais de transport. Ajouter la taxe de CHF 0.10/kg pour leur élimination en déchetterie principale.

Poubelles publiques

Les poubelles publiques sont destinées aux passants pour y déposer de petits déchets en petites quantités et les sachets de déjections canines. Il est strictement **interdit d'y déposer** des déchets provenant des ménages y compris le contenu de boîte aux lettres, des litières d'animaux, etc.

Le **règlement communal relatif à la gestion des déchets** ainsi que son règlement d'exécution sont disponibles sous la rubrique « Règlements & Tarifs » de la page Administration du site www.estavayer.ch.